

LA CFDT SIGNATAIRE DU 2^{ème} ACCORD EUROPEEN SAFRAN SUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS



Le 25 mars 2015 le syndicat européen IndustriAll a signé avec la Direction Safran un 2^{ème} accord européen portant sur le développement des compétences et des parcours professionnels en Europe.

Après presque un an de négociations, la CFDT estime que celui-ci comporte des points positifs notamment :

- La mise en place d'un **référentiel commun décrivant l'ensemble des métiers du Groupe** ;
- **La présentation au Comité d'Entreprise Européen** des évolutions des marchés et des technologies ainsi que les orientations stratégiques du Groupe pouvant impacter les métiers et les compétences au niveau européen ;
- **La garantie de l'accès à la formation pour tous les salariés européens** et la mise en place d'un **passport formation** pour chaque salarié ;
- **La valorisation de l'accompagnant** avec l'attribution de temps dédié et l'inscription de ce statut dans l'entretien de développement.

La CFDT estime que cet accord constitue une base pour la création du socle social européen chez Safran. Elle a donc donné à IndustriAll son accord pour la signature de cet accord.

La CFDT considère néanmoins que cet accord aurait pu bénéficier d'un élan plus volontariste de la part de la Direction notamment dans son engagement de fournir certains indicateurs et pour le suivi des formations et de l'application de cet accord au niveau local. Il sera donc nécessaire de le faire évoluer.

La CFDT sera aussi extrêmement vigilante sur l'application et le suivi de cet accord afin qu'il bénéficie réellement à tous les salariés européens du Groupe.